

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril, à 20 h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 26 Mars 2019 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Étaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mme Condetta Maria - Mr Téton Pierric –

Absente : Mme Bougard Sylvie – Mme Met Delphine (excusée)

Secrétaire de séance : Mr Téton Pierric

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 11 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Vote du compte administratif 2018 du service de l'eau - Délibération n° 10/2019**

Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, quitte la salle. Sous la présidence de Monsieur Rouault Thierry, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2018 du service de l'eau.

Section d'investissement

Recettes de l'exercice : 2 970,48 €

Dépenses de l'exercice : 3 987,44 €

-----  
Déficit de l'exercice - 1 016,96 €

Report excédentaire 21 112,48 €

-----  
Excédent global 20 095,52 €

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 9 064,17 €

Dépenses de l'exercice : 7 394,35 €

-----  
Excédent de l'exercice 1 669,82 €

Report excédentaire 13 854,34 €

-----  
Excédent global 15 524,16 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats du compte administratif 2018 du service de l'eau de la façon suivante :

- 20 095,52 € à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté »
- 15 524,16 € à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

Ces résultats sont repris sur le budget 2019 voté à la suite.

**Vote du compte de gestion 2018 du service de l'eau – Délibération n° 11/2019**

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2018 du service de l'eau, établi par la Trésorerie de Courville sur Eure et identique au Compte administratif 2018. Ce compte présente un excédent d'investissement d'un montant de 20 095,52 € et un excédent de fonctionnement d'un montant de 15 524,16 €.

## Tarifications eau 2019 – Délibération n°12/2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire le tarif à la distribution de l'eau à 1,45 € le m3 consommé sans les taxes. La location des compteurs reste inchangée :

- compteur de diamètre 15 18,57 € par an
- compteur de diamètre 20 20,89 € par an
- compteur de diamètre 30 23,22 € par an

## Vote du budget 2019 du service de l'eau – Délibération n° 13/2019

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget 2019 du service de l'eau, préparé en commission des finances le 25 mars 2019. Ce budget est équilibré

- en section d'investissement pour un montant de 34 802,52 €, avec report des excédents antérieurs d'un montant de 20 095,52 €
- en section de fonctionnement pour un montant de 24 876,16 €, avec report des excédents antérieurs d'un montant de 15 524,16 €.

## Vote du compte administratif 2018 de la commune – Délibération n° 14/2019

Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, quitte la salle. Sous la présidence de Monsieur Rouault Thierry, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2018 de la commune

### Section d'investissement

Recettes de l'exercice : 102 283,19 €

Dépenses de l'exercice : 153 235,52 €

-----  
Déficit de l'exercice - 50 952,33 €

### Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 55 295,45 €

Dépenses de l'exercice : 51 775,40 €

-----  
Excédent de l'exercice 3 520,05 €

Report excédentaire 143 852,54 €

-----  
Excédent global 147 372,59 €

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant de 2 400 € en dépenses d'investissement, d'un montant de 41 473 € en recettes d'investissement, d'un déficit d'investissement de 50 952,33 € et d'un excédent de fonctionnement d'un montant de 147 372,59 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats du compte administratif 2018 de la commune de la façon suivante :

- 11 879,33 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »
- 84 541,93 € à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

Ces résultats sont repris sur le budget 2019 voté à la suite.

## **Vote du compte de gestion 2018 de la commune – Délibération n°15/2019**

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2018 de la commune, établi par la Trésorerie de Courville sur Eure et identique au Compte administratif 2018. Ce compte présente un déficit d'investissement d'un montant de 50 952,33 € et un excédent de fonctionnement d'un montant de 147 372,59 €.

## **Vote du taux des Taxes locales 2019 – Délibération n°16/2019**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la variation des bases établie par les services fiscaux des trois taxes locales pour 2019 :

- Taxe d'habitation	+ 3,62 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	+ 3,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	+ 2,53 %

Le Conseil Municipal décide de reconduire, à l'unanimité des membres présents, les taux des taxes pour l'année 2019

- Taxe d'habitation	10,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27,00 %

Le produit fiscal s'élève à 36 334 € pour l'exercice 2019.

## **Subventions aux associations**

Concernant les subventions aux associations, aucune modification a été apportée à la délibération prise le 11 mars 2019.

Les autres associations, qui n'ont pas fait de demande cette année, ne bénéficieront pas de subvention.

## **Participations de la commune aux dépenses de Marchéville : Ecole, Garderie, Restauration scolaire, loyer, frais de gestion générale et participation informatique– Délibération n° 17/2019**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, la participation suivante à la commune de Marchéville pour l'année 2018 :

- Ecole : 250,56 € par enfant soit 1 503,36 € pour 6 enfants et 83,52 € pour 1 enfant de septembre à décembre 2018
- Garderie : 226,04 € par enfant soit 904,17 € pour 4 enfants
- Restaurant scolaire : 206,65 € par enfant soit 1 239,90 € pour 6 enfants et 68,88 € pour 1 enfant de septembre à décembre 2018.
- Loyer 2019 : 228,67 € annuel
- Participation matériel informatique 2019 : 488,40 € annuel
- Frais de Gestion Générale 2019 : 863,30 € annuel

## **Demande de participation financière sous forme d'un fonds de concours prévu à l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'embellissement d'un transformateur électrique Délibération n°18/2019**

Vu les dispositions de l'article L5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le versement de fonds de concours entre une Communauté de Communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné afin de financer la réalisation d'un équipement.

La commune de Cernay a sollicité par courrier en date du 10 juillet 2018 un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour la remise en état d'une fresque sur un transformateur électrique.

Par délibération en date 24 Septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer à la commune de Cernay un fonds de concours à hauteur de 50 % sur des travaux estimés à 2000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite un fonds de concours à hauteur de 50 % sur un montant de 2 000 € H.T à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

## **Vote du budget 2019 de la commune – Délibération n°19/2019**

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget communal 2019, préparé en commission des finances le 25 mars 2019. Ce budget est équilibré :

- en section d'investissement pour un montant de 76 352,33 €, avec report du déficit antérieur d'un montant de 50 952,33 €.
- en section de fonctionnement pour un montant de 140 220,93 €, avec report des excédents antérieurs d'un montant de 84 541,93€.

## **Questions et informations diverses**

\* 14 Juillet 2019 : Madame le Maire propose d'organiser un barbecue. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents.

\* Monsieur Téton se propose de venir en aide à l'employé communal pour planter les vivaces sur l'allée près du cimetière.

\* Madame Condette fait part que du feu a été allumé dans le bourg de Cernay Mardi 26 Mars 2019 ; ceci ayant dégagé de la fumée en direction des maisons.

Nous rappelons donc aux administrés qu'il est interdit de faire du feu sauf conditions particulières à demander en Mairie.

\* La prochaine réunion est fixée le Vendredi 21 Juin 2019 à 20 h.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Maire : Marie-Paule Dos Reis